

PROVINS



DELEGATIONS CONFEREES AUX ADJOINTS

Mme Julie HOTIN-LETANG**6^{ème} Adjoint, chargé de l'enseignement, de la restauration scolaire et de l'organisation des Médiévales de Provins****Nous, Maire de la Ville de Provins,**

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20260921-ARRETE-2026-052-AI
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22, L.2122-23, L.2122-27, L.2122-28, L.2122-29 ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3213-1 et suivants relatifs aux soins psychiatriques sans consentement sur décision du Maire ;
- VU le 4^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction Générale relative à l'Etat-Civil du 21 septembre 1955 modifiée ;
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Olivier LAVENKA au poste de Maire et Mme Julie HOTIN-LETANG au poste de 7^{ème} Adjoint ;
- VU la délibération n°2026.23 du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2026 fixant le nombre des adjoints au Maire à sept (7).
- VU le nouveau tableau du Conseil municipal établi en date du 9 septembre 2026 et de la modification de l'ordre des adjoints.
- CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, du service de l'Etat-Civil et des opérations funéraires, ainsi que du service traitant les questions relatives à l'enseignement, à la restauration scolaire et à l'organisation des Médiévales de Provins ;

ARRETONS :

- Article 1** En application de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Julie HOTIN-LETANG, 6^{ème} adjoint, assurera en nos lieu et place, concurremment avec nous, et dans l'ordre du tableau, les fonctions d'officier d'état-civil et toutes formalités relatives aux opérations funéraires.
- Article 2** En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Julie HOTIN-LETANG, 6^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonction et de signature pour l'ensemble des missions et services relevant de l'enseignement et de la restauration scolaire ainsi qu'une délégation concernant l'organisation des Médiévales de Provins et dont la liste est annexée au présent arrêté.
- Article 3** En application des articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L.3213-1 et L.3213-2 et suivants du code de la santé publique, Mme Julie HOTIN-LETANG, 6^{ème} adjoint, reçoit délégation pour prendre toutes dispositions et signer tous actes relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du Maire et notamment les arrêtés d'admission en soins psychiatriques sans consentement.
- Article 4** En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Julie HOTIN-LETANG, 6^{ème} adjoint, reçoit subdélégation de fonction et de signature pour l'ensemble des missions et décisions déléguées par le Conseil municipal au Maire par délibération n° 2026.23 du Conseil municipal du 20 mars 2026.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République de Melun et à Madame la Sous-Préfète de Provins. Le présent document sera affiché et publié sur le site internet de la Ville de Provins.

SPECIMEN DE SIGNATURE

Fait à PROVINS, le 21.09.2026
Le Maire,

Julie HOTIN-LETANG
Olivier LAVENKA

Acte certifié exécutoire après affichage et notification le 23.09.2026
Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 23.09.2026

Provins, le 21.09.2026

**Annexe à l'arrêté portant délégation de fonction et signature
À Mme Julie HOTIN-LETANG, 6^{ème} adjoint,
Chargé de l'enseignement, de la restauration scolaire et de l'organisation des
Médiévales de Provins**

Accusé de réception en préfecture
77-217703792-20260921-ARRETE-2026-052-AI
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception en préfecture : 23/09/2026

Madame Julie HOTIN-LETANG reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes opérations relatives à la gestion et l'administration des structures, dossiers et affaires existantes, en cours et à venir dans les domaines suivants :

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

Vie scolaire maternelle et élémentaire

Relations avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)
Représentation du Maire aux Conseils d'écoles,
Inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires,
Déroptions à la sectorisation scolaires,
Scolarisation des enfants des écoles extérieures.

Prestations Péri-scolaires

Mise en œuvre de la restauration scolaire, tarification,
Mise en œuvre de la garderie du matin et du soir et études surveillées, tarification,
Gestion générale du service. Commission des menus.

Classes de découverte (classes de mer, classes de neige etc.).

Vie scolaire enseignement secondaire

Représentation de la Ville aux conseils d'administration des lycées et des collèges.

Enseignement privé :

Suivi de la convention entre la Ville et les établissements d'enseignement privé.

Élaboration des prévisions budgétaires en recettes et en dépenses pour l'ensemble de la délégation.

Signature des bons de commandes et avis de somme à payer pour l'ensemble de la délégation.

Instruction et suivi des contentieux liés à la délégation (en lien avec le pôle juridique).

Événements : Organisation générale de la Fête Médiévale : signature des bons de commandes, avis de somme à payer et contrat avec les prestataires en lien avec le 3^{ème} adjoint.

Vu l'Adjoint délégué.


Julie HOTIN-LETANG

Vu le Maire,

O. LAVENKA

1) exemplaire sous-préfecture, 2) ex. Registre, 3) ex. Adjoint, 4) ex. Dossier, 5) ex. DGS, 6) ex. Service, 7) ex. Procureur de la République